Solidarités

Auxiliaires de puériculture : catégorie B au rabais !

#Rémunération #Action

Le passage en catégorie B est plus que légitime.

Depuis de nombreuses années, la CGT revendique le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture et se félicite que ce sujet soit enfin abordé au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. En effet, ces professionnels de la Petite Enfance, détenteurs d'un Diplôme d'État souffrent d'un manque flagrant de reconnaissance. Ces professionnel·le·s ont des métiers à forte pénibilité et sont payé·e·s au SMIC en début de carrière. Depuis de trop nombreux mois, elles et ils ont lutté contre la réforme des modes d'accueil. Pour autant, le décret publié en août dernier va, sans conteste, fortement dégrader leurs conditions de travail et la qualité d'accueil des enfants. Aussi, le passage en catégorie B est plus que légitime.